

RDV Québec, le mercredi 29 avril 2015

SPÉCIAL FORMATIONS (UFC)

Places limitées

Cette activité de réseautage par excellence est exclusivement dédiée aux courtiers et aux rédacteurs production des assureurs à courtage. Venez rencontrer, échanger et faire plus ample connaissance avec les rédacteurs production des compagnies d'assurance et courtiers d'assurance de la grande région de Québec.

Date : Le mercredi 29 avril 2015 (cocktail dînatoire – 16h30)

Lieu : Centre des congrès et d'expositions de Lévis, 5750, rue J.B. Michaud, Lévis
Service de navette entre la traverse Québec-Lévis et le Centre des congrès

A - Identification du participant

Nom :		Prénom :	
No. de membre IADQ :	No. de permis de l'AMF :	☐ Non-requis	Catégorie d'insigne d'identification (cocarde): ☐ Assureur ☐ Courtier ☐ Évaluateur ☐ Grossiste
Employeur :			Poste occupé :
Adresse de l'employeur :			Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Courriel : La confirmation d'inscription sera envoyée par courriel.	

B - Choix de formations

Sujets (Plus de détails sur la page suivante)

Horaire – 29 avril 2015
8h30 à 11h15

- ☐ . Intro à l'assurance bris de machines et risques commerciaux
- ☐ . L'assurance protection juridique : favoriser l'accès au Droit et à la Justice
- ☐ L'évolution de la jurisprudence des assurances
- ☐ Le sens des affaires

Horaire – 29 avril 2015
13h00 à 15h45

- ☐ L'assurance des pertes d'exploitation – Volet 1
- ☐ La communication courtier-client sans accros !
- ☐ Votre rôle-conseil : qu'en disent les tribunaux ?

C - Votre commande

* Les prix incluent les taxes. Les billets seront remis à l'entrée.

Qté	Prix spécial avant le 9 avril	Prix régulier	Total
☐ Cocktail dînatoire seulement	____ x 25 \$	45 \$	
☐ Une formation et cocktail dînatoire	____ x 75 \$	95 \$	_____ \$
☐ Deux formations et cocktail dînatoire	____ x 125 \$	145 \$	

D - Mode de paiement

TPS : 138369 327 / TVQ : 1016821469TQ0001

- ☛ **Paiement par carte de crédit :** Par mesure de sécurité, n'envoyez pas vos informations de carte de crédit ni par télécopieur ni par courriel. Postez le formulaire complété ou appelez-nous pour commander par téléphone.
- ☛ **Paiement par chèque :** libellez votre chèque à l'ordre de l'**Institut d'assurance de dommages du Québec** et faites-le parvenir accompagné de ce formulaire au : **2875, boul. Laurier, bureau 1300, Québec (Québec), G1V 2M2.**
- ☛ **Politique de remboursement :** Les remplacements sont acceptés, par écrit, jusqu'à 24 heures avant l'évènement. Aucun remboursement.
- ☛ **Information :** Tél. : 418 623-3688 Téléc. : 418 623-6935.

☐ Chèque (payable à l'Institut d'assurance de dommages du Québec)

☐ VISA ☐ MasterCard ☐ Amex

Numéro de la carte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom du détenteur de la carte

Signature

Date d'expiration

E - À l'usage exclusif de l'IADQ

Date de réception

APTIFY (CCB – No. Commande)

ACCESS ☐

DATE traitement

PAR initiales

RDV Québec, le mercredi 29 avril 2015

Introduction à l'assurance bris de machines et risques commerciaux



Résumé:

- Le besoin et l'importance de la protection bris des machines;
- Exemples des couvertures et de réclamations;
- Exclusions et extensions.

Date: Le mercredi 29 avril 2015
Horaire: 8h30 à 10h15
UFC: 2 T.A.
Formatrice: Lina Mercado, PAA, RSA

L'assurance protection juridique : favoriser l'accès au Droit et à la Justice

Peu de vos clients comprennent l'intérêt véritable d'un contrat d'assurance juridique. Pourtant, l'assurance protection juridique s'avère être un contrat indispensable pour la prévention des litiges (grâce aux conseils juridiques délivrés par téléphone) et pour la prise en charge des frais juridiques lorsqu'un litige n'a pas pu être évité.

Cette formation a pour objectif de mieux faire connaître les fondements et les spécificités de l'assurance protection juridique. Vous pourrez ainsi conseiller au mieux vos clients afin de préserver leur tranquillité juridique tout en contribuant à améliorer l'accès au Droit et à la Justice.



Horaire: 10h30 à 11h15
UFC: 1 T.A.
Formateur: Grégory Hélias, DAS Canada

L'assurance des pertes d'exploitation – Volet 1

Formation portant sur les notions de base et les notions intermédiaires en assurance perte d'exploitation.

Au programme :

- Analyse complète de l'état des résultats que l'on retrouve dans les états financiers;
- explication et analyse des 2 formulaires majeurs de l'industrie;
- établir le parallèle entre ces formulaires et ceux en vigueur avant 1995;
- expliquer différentes notions comme les salaires ordinaires et importants, l'obligation de reprise, les entreprises opérant à perte, les frais supplémentaires en addition au formulaire de base, la nécessité de projeter dans le futur la détermination de la limite d'assurance à 24 mois;
- valider les avantages de la formule prolongée versus la formule restreinte;
- déterminer la limite d'assurance à partir d'un état des résultats et du formulaire « Perte réelle subie ».



Date: Le mercredi 29 avril 2015
Horaire: 13h à 15h45
UFC: 3 T.A.
Formateur: François Houle, FPAA, CRM
Institut d'assurance de dommages du Québec

Évolution de la jurisprudence des assurances

À la fin de la formation, le participant sera en mesure d'appliquer les principes récemment établis ou confirmés par les tribunaux lorsqu'il aura à gérer des dossiers en assurance de dommages, en assurance automobile ou nécessitant l'évaluation de la responsabilité civile potentielle d'un assuré ou d'un tiers.



Date: Le mercredi 29 avril 2015
Horaire: 8h30 à 11h15
UFC: 4 D.L.
Formateur: M^{re} Pierre Gourdeau, avocat
Carter Gourdeau S.E.N.C.

La communication courtier-client sans accros!

À la fin de cet atelier, le participant sera en mesure d'améliorer ses aptitudes personnelles à reconnaître les différents types de personnalité prédominants d'un client ainsi que ses propres réactions défensives lors de communications spécifiques (type réclamation). Le participant sera ensuite en mesure d'offrir un service adéquat en fonction de la clientèle et la situation particulière qu'il doit gérer.



Date: Le mercredi 29 avril 2015
Horaire: 13h à 15h45
UFC: 3 D.P.
Formatrice: Catherine Rioux
Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec

Le sens des affaires

Que ce soit lors d'une interaction avec un client, un fournisseur ou partenaire d'affaires, l'habileté à sélectionner et analyser des données ainsi que concevoir et présenter une solution dans un langage d'affaires est gage de succès.

Cet atelier vise l'exploration de quatre compétences clés, soit la connaissance des affaires, la logique, la résolution de problème créative et l'approche de vue d'ensemble ainsi que l'utilisation de l'analyse de rentabilité sommaire pour structurer et présenter vos solutions.

À la fin de l'atelier, vous serez en mesure :

- d'identifier quatre compétences clés appuyant le sens des affaires;
- de décrire les quatre composantes d'une analyse de rentabilité sommaire; et
- de communiquer les solutions d'affaires, par écrit, avec clarté et professionnalisme.



Date: Le mercredi 29 avril 2015
Horaire: 8h30 à 11h15
UFC: 3 Adm.

Formatrice: Carole Bourdeau, PAA
Assurance Economical

Votre rôle-conseil : qu'en disent les tribunaux ?

Agir en conseiller consciencieux. Cette expression a beaucoup de poids dans notre profession. Il ne s'agit pas d'une simple ambition, mais d'une obligation légale. Bien que nous comprenions tous que le rôle de représentant en assurance de dommages ne se limite pas à celui d'un simple vendeur, cette notion demeure abstraite.

Comment s'assurer de s'acquitter de cette obligation dans notre quotidien? Où s'arrête notre responsabilité et où commence celle de nos clients? Par quels moyens pouvons-nous démontrer que nous avons agi selon les règles de l'art? Par des cas de jurisprudence, cette formation illustre comment les tribunaux interprètent votre rôle-conseil.

Objectifs :

- Comprendre les obligations qui incombent au représentant lorsqu'il conseille son client;
- Découvrir les limites de leurs devoirs par rapport aux responsabilités de leurs clients;
- Adopter des comportements qui favorisent le professionnalisme du représentant envers sa clientèle, tout en se protégeant face à d'éventuels litiges.
- Connaître les conséquences auxquelles peuvent être confronté un représentant ayant fait défaut d'agir en conseiller consciencieux.



Date: Le mercredi 29 avril 2015
Horaire: 13h à 15h45
UFC: 3 Conf.

Formatrice: M^{re} Jannick Desforges
Chambre de l'assurance de dommages

Les formations présentées à RDV Québec 2015 sont offertes par :

